

# Personnel des collectivités

L'association de contribuables a passé au crible l'emploi à la Ville de Lyon, Grand Lyon, au Département et à la Région. Voici les résultats de son étude

**C'**est l'histoire du verre à moitié vide ou à moitié plein. L'étude du nombre et des conditions de travail des agents des collectivités locales intéresse tous les contribuables. Le personnel de la Ville de Lyon, du Grand Lyon, du Département et de la Région est en effet rénuméré avec nos impôts. Jusqu'ici, tout le monde est d'accord. C'est ensuite, dans l'analyse et l'utilisation de ces données que chacun juge le niveau du verre plus ou moins satisfaisant.

**Parmi ceux qui critiquent « les fonctionnaires », combien de seraient prêts à voter lors d'un prochain scrutin en leur faveur ?**

senie d'une publicitaire dans une Maison du Rhône ou d'un interlocuteur dans un service de la Ville de Lyon ou de la Région... y compris tous ceux qui trouvent qu'il y a trop de fonctionnaires.

Le fait est surtout qu'aujourd'hui la différence entre travailleurs ne se fait pas tant entre les agents de la fonction publique et les salariés du privé qu'entre ceux qui sont employés dans de toutes petites sociétés et tous les autres. Qui ne connaît pas un grand groupe qui, à l'instar de ce qui pousse Canol pour nos collectivités, a un CE doté au-delà des minima, des droits sociaux supérieurs aux plans-chers, pas de jours de tarence en cas de

maladie, un plan de déplacement entreprise permettant de payer l'abonnement aux TCL moins cher ou une RTT plutôt bien négociée ? Alors, ce verre, il vaut mieux le vider ou le remplir ?

Il paraît il y a ceux qui, plus ou moins consciemment revendiquent la fonction publique comme « modèle ». Pour certains, syndicats en tête, c'est un bastion permettant de défendre un modèle et des acquis sociaux, voire d'en conquérir de nouveaux. On se souvient de « grèves par procuration » de 1995 ou les manifestations, malgré les problèmes de transports, en ces semaines de transports, emportant l'adhésion de nombreux usagers. Chacun se dit que si le « verre » de la fonction publique saute, aucun salarié n'en sortira gagnant.

Cette attitude peut parfois être naïve. Parmi ceux qui critiquent « les fonctionnaires », combien seraient prêts d'eux-mêmes à voter lors d'un prochain scrutin en leur faveur ?

L'effort, tout le monde se retrouvera pour critiquer la communauté albaine sur un problème de proximité, le Département sur l'ab-

ATTENTION ! VOUS MARCHEZ AUSSI VITE QU'UN TRAVAILLEUR "PROFESSION LIBÉRALE" ! VOUS RISQUEZ L'ACCIDENT ET VOUS DONNEZ LE MAUVAIS EXEMPLE !

E-EXCUSEZ-MOI JE SUIS NOUVEAU.



le "coût" du personnel des collectivités par habitant est-il si exorbitant ?

La Région est la plus « généreuse »

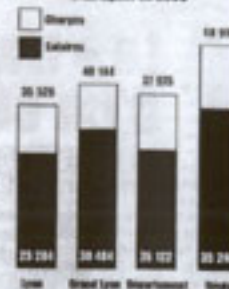
En 2005, la rémunération des agents des collectivités revenait à 902 euros par lycéen contre 764 euros en 2001. Soit une augmentation de 17% toujours selon le simple rapport entre le coût du personnel et le nombre d'habitants. A partir du compte administratif 2005, Canol a calculé le salaire mensuel net moyen dans chaque collectivité. Il varie de 2 107 euros à la Ville de Lyon à 2 937 euros à la Région en passant par 2 177 au Département et 2 543 euros au Grand Lyon.

Inutile d'en tirer la conclusion que la Région paie mieux. Pour ce faire, il faudrait également prendre en compte le profil des postes des agents (techniciens, administratifs, cadres) et comme les compétences de chaque collectivité sont différentes, les besoins en personnel dans chaque catégorie le sont aussi.

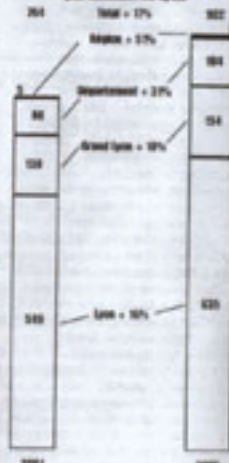
Si avec une moyenne de 15,85%, les charges sociales versées par les agents territoriaux sont plus faibles que dans le privé (autour de 21,5%), les charges patronales sont au contraire plus élevées pour les retraités (26,6% contre 15,5%) mais moins pour les cotisations maladie (11,5% contre 12,8%), les accidents du travail (0,5% contre 2%) et bien évidemment pour le chômage (1% maximum contre 4%).

Dans la partie « charges » du graphique, Canol a également inclus les avantages sociaux dont bénéficient les agents des collectivités (voir ci-contre).

Coût moyen annuel en euros d'un agent en 2005



Masse salariale ramenée en euros par habitant de Lyon



## Canol en clair

C'est une évidence, Canol ne reçoit aucune subvention. L'association des Contribuables cifs du Lyonnais a été fondée en 1999. Comptant huit cents adhérents, elle a pour objet l'information et la défense des contribuables de la région et se veut apolitique. Malgré une conception très réductrice de la dépense publique, Canol explique ne pas rechercher « systématiquement à faire payer moins d'impôts mais à faire obtenir une meilleure utilisation en débrouillant irrégularités, abus et gaspillages ». Sa principale activité consiste à réaliser des études chiffrées sur des thèmes précis. Elle en publie quatre ou cinq par an. Ces observations sont systématiquement adressées aux élus mais rarement suivies d'effet. Il lui arrive donc aussi d'ouvrir recours aux tribunaux.

Canol est reconnue d'intérêt général par la direction des services fiscaux du Rhône.

Canol BP 15 65113 Ecully cedex.  
Tél: 04 78 34 44 47.  
Email: canol@wanadoo.fr  
Site: http://www.canol.fr



## Du social dans le salarial

Les avantages sociaux accordés par les collectivités à leur salariés sont... au-dessus des minima. Dans le privé, le minimum légal de la masse salariale consacrée à ces avantages est de 0,4%. A la Région, Canol l'estime à 3,2% (soit en moyenne 1 549 euros par agent), au Grand Lyon à 3,6% (1 451 euros par agent), à la Ville de Lyon à

3,7% (1 260 euros par agent) et au Département à 3,4% (1 555 euros par agent). Ces avantages correspondent à ce que peut financer un comité d'entreprise dans le privé (sites restaurants, subvention aux associations ou à la pratique culturelle ou sportive, séjours vacances, plan de déplacements entreprise permettant de prendre en charge une partie de l'abonnement aux transports en commun).